

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 29 septembre 2023

### **SUSPICION\* DE DEUX CAS AUTOCHTONES DE DENGUE DANS LA DRÔME**

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a reçu le signalement de deux cas possibles de dengue autochtones encore en cours de confirmation à Bourg-lès-Valence dans la Drôme. Une enquête sera menée localement aujourd'hui pour confirmer la présence du moustique tigre dans le secteur de résidence des personnes. Par ailleurs, si les résultats biologiques confirment les cas de dengues, des mesures pré-planifiées seront mises en œuvre dans l'objectif de freiner la propagation du virus dans la commune de résidence de ces patients (démoustication et enquête/information en porte à porte).

**Si ces deux cas de dengues sont confirmés, il s'agirait des premiers cas autochtones de dengue identifiés cette année en Auvergne-Rhône-Alpes depuis le début de la surveillance saisonnière. Ces personnes sont désormais guéries.**

La dengue est une infection virale qui sévit habituellement en zone tropicale. La plupart du temps, les dengues signalées en métropole concernent des personnes ayant été contaminées à l'occasion d'un séjour en zone tropicale. Si les personnes reviennent infectées, il s'agit de **cas importés**. Le moustique tigre présent sur notre territoire peut s'infester en piquant une personne qui s'est contaminée en zone tropicale et, en la piquant, peut contaminer une personne n'ayant pas voyagé. Il s'agit alors de **cas autochtone**. Les symptômes de la dengue surviennent en moyenne dans les 4 à 7 jours après la piqûre infectante.

Pour confirmer la présence du moustique tigre dans le secteur où résident les deux personnes, **une enquête entomologique sera conduite aujourd'hui** par l'Entente interdépartementale de démoustication (EID), opérateur mandaté par l'ARS dans la lutte anti-vectorielle.

Si le moustique est bien présent et dans l'hypothèse où les cas de dengues seraient confirmés, une opération de démoustication sera programmée en début de semaine prochaine pour limiter les risques de transmission. Une enquête épidémiologique sera également conduite pour identifier les habitants qui présenteraient ou auraient présenté des symptômes évocateurs de la dengue.

**Toutes les personnes du secteur concernées seront informées.**

Les symptômes évocateurs de la dengue sont, en l'absence d'autre diagnostic établi : une fièvre élevée (>38,5°C) d'apparition brutale, associée à au moins un autre signe clinique tel que des maux de têtes, des douleurs musculaires ou articulaires ou lombaires, en l'absence de toux, écoulement nasal, maux de gorge, difficultés respiratoires ou plaies infectées.

Par ailleurs, les centres hospitaliers et les professionnels de santé (médecins, pharmaciens et laboratoires d'analyse médicale) du secteur de Bourg-lès-Valence ont été informés et sont également mobilisés sur pour repérer les personnes qui pourraient présenter les symptômes de la dengue et les signaler à l'ARS.

**Les résultats des analyses seront communiqués lundi ainsi que la confirmation ou non de la mise en place des mesures. Les informations seront disponibles dans cette rubrique : [Alertes sanitaires en cours](#)**

\* les analyses biologiques sont en cours au laboratoire du CNR

## SE PROTÉGER DES MOUSTIQUES TIGRES POUR SE PROTÉGER DE LA DENGUE

La dengue est une maladie généralement bénigne **dont les symptômes, proches de ceux de la grippe** (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête importants), peuvent être temporairement invalidants. Elle est transmise par l'intermédiaire d'une piqûre de moustique tigre (*Aedes albopictus*) préalablement infecté par le virus.

Retrouvez d'autres informations dans cette rubrique : [Moustique tigre : ce qu'il faut savoir sur lui](#)

### Conseils pour limiter la prolifération des moustiques chez soi :

Le moustique qui vous pique bien souvent ne vole pas à plus de 150m de son lieu d'apparition.

Le réflexe à avoir est d'**empêcher le moustique tigre de pondre ses œufs dans des récipients pouvant recevoir de l'eau** (brouettes, seaux et arrosoirs, Jouets d'enfants même les plus petits, cendriers ou objets qui pourraient contenir de l'eau sur votre terrasse ou votre balcon, poubelles, remorques, matériels de chantier, pneus usagés, caisses en plastique, pieds de parasol, pots de fleur)

Retrouvez d'autres informations dans cette rubrique : [Moustique tigre : comment s'en débarrasser ?](#)

### Conseils pour limiter le risque de piqûres de moustiques :

La protection la plus efficace pour éviter les piqûres est d'**empêcher que le moustique tigre s'installe chez vous**. Il est possible d'agir pour réduire sa présence et le risque de transmission des maladies par des gestes simples qui luttent contre les lieux de ponte du moustique. Lorsque vous êtes à l'extérieur, veillez à porter des vêtements longs, amples et clairs qui couvrent au maximum votre corps, appliquez des répulsifs cutanés sur les zones non couvertes par des vêtements, utilisez une moustiquaire pour poussette si vous vous promenez avec votre bébé.

Retrouvez bien d'autres conseils dans cette rubrique : [Moustique tigre : comment se protéger ?](#)

#### Informations en +

Une épidémie de dengue en cours en Martinique et en Guadeloupe.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, depuis le début de la surveillance, le 1<sup>er</sup> mai 2023 jusqu'à ce jour, **140** cas de dengues ont été enregistrés dont **6** dans le département de la Drôme

D'autres foyers de cas dengues autochtones ont été signalés en France, notamment dans les Bouches du Rhône, le Gard et les Pyrénées orientales.

#### Contacts presse :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Service presse - 04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)